



BULLETIN D'INSCRIPTION

LE DROIT DES CONTRATS

À L'ÉPREUVE DE L'ANIMAL



VALIDATION AU TITRE DE LA
FORMATION CONTINUE
DES AVOCATS ET NOTAIRES



Amphithéâtre Huvelin
Université Jean Moulin Lyon 3
15 quai Claude Bernard, Lyon 7e

13 JUIN 2024

9H-17H

Mme

Professionnel

M.

Enseignant-chercheur / doctorant

Etudiant (précisez Licence ou Master)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville : Téléphone :

Courriel :

Souhaite une **attestation de prise en charge FIFPL**

Souhaite un **reçu de paiement** **OU**

Souhaite une **facture acquittée** (remplir obligatoirement le verso)

Bulletin à retourner avec le règlement ou justificatif de virement à :
Équipe de recherche Louis Josserand - Mme BERROUAG-PESCATORE
Université Jean Moulin Lyon 3
1 C avenue des frères Lumière CS 78242
69372 LYON cedex 08
ou à l'adresse : edprive@univ-lyon3.fr

DROITS D'INSCRIPTION

200€ TTC (soit 181,82€ HT) pour les professionnels

Gratuit pour les enseignants-chercheurs, les magistrats, les étudiants et les élèves-avocats (sur justificatif)

MODES DE RÈGLEMENT

- **Chèque** à l'ordre de l'Agence Comptable Université Jean Moulin Lyon 3
- **Virement** (Merci de préciser l'objet du virement : colloque ELJ_14 juin)
N° SIRET : 19 69 243 77 00282
N° compte : 10071-69000-00001004334-60
BIC : TRPUFRP1
IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0433 460

Signature du donneur d'ordre et cachet de l'entreprise OBLIGATOIRES:

Si votre service comptable exige une facture acquittée ou une facture avec la référence d'un bon de commande, merci de remplir les champs ci-dessous :

Adresse du donneur d'ordre (si différente du participant)

Nom ou raison sociale :
Nature juridique :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Courriel : @

N° SIRET :

(champ obligatoire pour la France)

N° TVA intra-communautaire :
.....
(champ obligatoire pour l'étranger)

Adresse du service de facturation (si différente du donneur d'ordre)

Nom ou raison sociale
Nature juridique
Adresse
Code postal
Ville
Téléphone
Courriel : @

N°BON DE COMMANDE à référencer sur la facture pour les entreprises qui l'exigent :

.....

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation ».